Tréguennec

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902928-20251222-2025_58-DE

**Date de convocation :**
16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-deux décembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane MOREL, Maire de Tréguennec.

**Nombre de conseillers**
En exercice : 11
Présents : 7
Nb de procurations : 2
Nb de votants : 9

**Etaient présents :** Stéphane MOREL, Jean-Jacques XUEREB, Bruno CLECH, Arnaud DUMORTIER, Rémy DURAND, Edith DENMAT et Claude BOUCHER.

**Etaient absents représentés :** Raymond JAOUEN donne pouvoir à Stéphane MOREL, Pascal LAUTREDOU donne pouvoir à Jean-Jacques XUEREB.

**Etaient absentes excusées :** Anne-Sophie PERHIRIN et Coren POINOT.

**Secrétaire de séance** : Bruno CLECH

## 2025-58 Cession des droits domaniers avec soulte

Lors de la séance du conseil municipal du 30 juin 2025, Monsieur Olivier GALFIONE avait obtenu l'autorisation du conseil de renoncer à son statut de domanier et de céder à la commune les droits réparatoires correspondant aux superfices et concernant les améliorations apportées au fonds correspondant à 1/8ème de la superficie des terres qui lui sont louées.

Il est proposé de réaliser l'échange selon les modalités suivantes :

- D'attribuer à Monsieur Olivier GALFIONE au titre des droits réparatoires une surface de 96 ares 64 centiares de terrain en droits fonciers des parcelles cadastrées, avec soulte d'un montant de 268 € (deux cent soixante-huit euros) correspondant à 4 ares 46 centiares pour une compensation visant à assurer un équilibre dans la répartition des parcelles.

| | |
|---|---|
| A 1586 d'une contenance de | 7 a 43 ca |
| A 1589 d'une contenance de | 65 a 89 ca |
| A 1593 d'une contenance de | 14 a 31 ca |
| A 1594 d'une contenance de | 5 a 01 ca |
| A 1592 d'une contenance de | 4 a 00 ca |
| Total | 96 a 64 ca |

En contrepartie, la commune reçoit en échange les édifices, superfices et droits réparatoires des parcelles cadastrées :

| | |
|---|---|
| A 1583 d'une contenance de | 1 a 34 ca |
| A 1585 d'une contenance de | 2 a 39 ca |
| A 1588 d'une contenance de | 3 ha 47 a 64 ca |
| A 1590 d'une contenance de | 9 a 62 ca |
| A 1591 d'une contenance de | 2 ha 71 a 06 ca |
| A 1587 d'une contenance de | 2 a 53 ca |
| A 1584 d'une contenance de | 0 a 19 ca |
| A 173 d'une contenance de | 1 a 60 ca |
| A 174 d'une contenance de | 8 a 00 ca |
| Total | 6 ha 44 a 37ca |

- Trois servitudes de passage seront instaurées sur les parcelles appelées fonds servant A 1590, A 1587, 1584 vers les parcelles A 1589, A 1593, A 1594, A 1592, A 1586 appelées fonds dominant au profit de Monsieur Olivier GALFIONE, et tout autre propriétaire acquéreur des parcelles appelées fonds dominant.

L'entretien des parcelles du fonds servant sera assuré exclusivement par Monsieur Olivier GALFIONE, et tout autre propriétaire acquéreur des parcelles du fonds dominant.

- Biens acceptés en l'état par chacun des échangistes.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212902928-20251222-2025_58-DE

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver l'échange des parcelles avec soulte tel que détaillé ci-dessus, étant précisé que l'ensemble des frais seront à la charge de Monsieur Olivier GALFIONE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'échange entre la commune de Tréguennec et Monsieur Olivier GALFIONE, avec soulte d'un montant de 268 € (deux cent soixante-huit euros) au profit de la commune, des parcelles susvisées, tel que détaillé ci-dessus.

- CONFIE la rédaction de l'acte authentique à Maître EUVRARD, notaire au 323 rue Saint Martin à Paris.

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou ses Adjoints en son absence, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

| VOTE DU CONSEIL | | | |
|---|---|---|---|
| Cession des droits domaniers avec soulte | **Pour** | **Contre** | **Abstention** |
| | 9 | 0 | 0 |

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Maire,
Stéphane MOREL

